

L'ADHÉSION À LA MARQUE ESPRIT PARC NATIONAL DES CÉVENNES



La marque des parcs
nationaux de France



1

SE DIFFÉRENCIER AUX YEUX DES CLIENTS

Lancée en 2015 sur le territoire, la marque Esprit parc est actuellement attribuée aux produits touristiques ainsi qu'aux produits du terroir. Voici les différentes catégories de produits marqués :

- Tourisme : hébergements, restaurants, sites de visite, sorties accompagnées, séjours
- Terroir : vins, viandes, miel et autres produits de la ruche, fruits et légumes, produits laitiers

L'attribution de la marque permet aux professionnels de se différencier auprès d'un public motivé par la protection de l'environnement, la préservation et la découverte des patrimoines locaux.

QU'EST-CE QUE LA MARQUE ESPRIT PARC NATIONAL ?

"Esprit parc national est une marque collective à l'ensemble des parcs nationaux. Elle est destinée aux professionnels qui s'engagent dans la préservation et la valorisation des patrimoines de leur territoire. Favorisant le développement durable, la marque promeut des produits locaux, éthiques et respectueux de l'environnement."

2

LES BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA MARQUE

• Je gagne en notoriété :

Je profite de la notoriété et de l'image des parcs nationaux.

• J'améliore ma visibilité sur le territoire national et local :

Je bénéficie d'une reconnaissance et d'une visibilité de mon activité sur le territoire et au-delà, grâce aux actions de communication locales et nationales.

Vous apparaissez également sur les sites www.espritparcnational.com et destination.cevennes-parcnational.fr

• Je mets en valeur la qualité environnementale de mon produit :

Elle me permet de promouvoir plus largement la qualité environnementale de mes produits et services, et leur ancrage local.

• J'intègre un réseau de professionnels :

Je profite d'un accompagnement dans ma démarche d'authenticité et d'un programme de formations gratuites (5 à 10 / an).

• Je peux accéder à la labellisation " Partenaire RICE

Le Parc national des Cévennes a créé un complément de label à sa marque : Partenaire RICE Parc national. Il reconnaît l'implication de l'hôte dans la préservation et dans la valorisation du ciel étoilé et de la vie sauvage nocturne. Il s'inspire du label « Réserve internationale de ciel étoilé » obtenu par le Parc national en 2018.



3

LES DÉMARCHES À SUIVRE POUR OBTENIR LA MARQUE

✓ Je contacte le Parc national des Cévennes au 04 66 49 53 00. Le référent Esprit parc national, me présente la marque et les modalités d'adhésion..

✓ Je complète le dossier de candidature si besoin avec l'appui du Parc.

✓ Une personne habilitée vient visiter ma structure pour vérifier que mes produits / services sont conformes aux critères **.

**Le RUG (Règlement d'Usage Générique) encadre l'utilisation de la marque collective et énonce les principes généraux. Les RUC (Règlement d'Usage Catégoriel) précisent les critères techniques qui conditionnent le droit d'utiliser la marque. Ils sont élaborés pour l'ensemble des parcs nationaux. <http://www.espritparcnational.com/la-marque/comment-obteni>

✓ Ma demande est validée par le Parc national des Cévennes.

✓ Je signe mon contrat de partenariat pour 5 ans, me permettant l'usage de la marque. La signature du contrat implique le versement d'une redevance annuelle.

✓ Un Kit de la marque m'est remis : une sélection de supports et d'outils qui m'aideront à utiliser la marque et à la promouvoir (brochures, étiquettes, vitrophanie, clé USB...).

POUR EN SAVOIR PLUS :

Office de tourisme des Cévennes au Mont Lozère - Service réseau pro
Léa Rocher et Morgane Pierredon
Tel: 04 66 45 81 94
Mail : reseaupro@cevennes-montlozere.com
www.cevennes-montlozere.com

Office de tourisme
DES CÉVENNES
AU MONT LOZÈRE